

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Le pouvoir adjudicateur : Syndicat mixte du Trégor**

**Syndicat Mixte du Trégor  
Place O. Krébel – CS 60999  
29679 MORLAIX cedex**

---

**OBJET**

**Marché 2016-08 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations**

---

**Etabli en application de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics-  
Décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

**La procédure utilisée est la suivante :  
Procédure adaptée en application des articles 27 du décret 2016-360 et de l'article 42 de  
l'ordonnance 2015-889**

**Remise des offres : Mercredi 18 mai 2016 à 12h00**



# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur .....	3
Article 2 - Objet de la consultation .....	3
2-1-Objet du marché .....	3
2-2-Procédure de passation .....	3
2-3-Forme du marché .....	3
Article 3 - Dispositions générales .....	3
3-1-Décomposition du marché .....	3
3-1-1-Lots .....	3
3-1-2-Tranches .....	3
3-1-3-Phases.....	3
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution .....	3
3-3-Modalités de financement et de paiement .....	3
3-4-Forme juridique de l'attributaire .....	3
3-5-Délai de validité des propositions.....	4
3-6-Variantes et options .....	4
3-6-1-Variantes .....	4
3-6-2-Options .....	4
Article 4 - Dossier de consultation .....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation.....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique .....	4
4-3-Modification de détail au dossier de consultation .....	4
Article 5 - Présentation des propositions.....	5
5-1-Documents à produire .....	5
5-2-Langue de rédaction des propositions.....	5
5-3-Unité monétaire .....	5
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	5
5-5-Négociation.....	7
Article 6 - Jugement des propositions.....	7
Article 7 - Renseignements complémentaires .....	8

## Article 1 - Acheteur

**Le pouvoir adjudicateur** : Syndicat mixte du Trégor

Syndicat Mixte du Trégor  
Place O. Krébel – CS 60999  
29679 MORLAIX cedex  
Téléphone : 02 98 15 15 15  
Télécopie : 02 98 15 15 20

## Article 2 - Objet de la consultation

### 2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

#### **Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations**

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

79417000-0 : Services de conseil en matière de sécurité

### 2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

### 2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché à procédure adaptée.

## Article 3 - Dispositions générales

### 3-1-Décomposition du marché

#### 3-1-1-Lots

Conformément à l'article 32 de l'ordonnance 2015-899, le marché fait l'objet d'un lot unique dans la mesure où la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exploitation des résultats de la prestation.

#### 3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### 3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### 3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la prestation est de 52 semaines à compter de la notification du marché.

### 3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif.

### 3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du décret 2016-360.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

### **3-6-Variantes et options**

#### **3-6-1-Variantes**

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2-Options**

Il n'est pas prévu d'option.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- les imprimés DC1 et DC2 permettant de justifier des capacités du candidat,
- l'Avis de publication de la consultation,
- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le bordereau de décomposition des prix unitaires,
- le CCAP,
- le CCTP,

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<http://www.megalisbretagne.org>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

**Le DCE pourra ensuite être téléchargé au format "Zip".**

**Nota : des liens vers des outils zips gratuits sont disponibles sur la plate-forme.**

Le dossier de consultation pourra être transmis sur demande expresse soit :

- par courriel à l'adresse : [contact@syndicat-tregor.fr](mailto:contact@syndicat-tregor.fr)
- par voie postale à l'adresse :  
Syndicat Mixte du Trégor  
Place O. Krébel – CS 60999  
29679 MORLAIX cedex

### **4-3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## Article 5 - Présentation des propositions

### 5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### Justificatifs candidature

- la déclaration du candidat : imprimés conseillés DC1 à compléter et à signer, DC2 à compléter
- références de la société de moins de 3 ans pour des prestations similaires, le cas échéant
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société

#### Contenu de l'offre

- **l'acte d'engagement** complété, daté et signé
- **le bordereau de décomposition des prix** complété, daté et signé
- **une note méthodologique** :
  - o mettant en avant la méthodologie d'intervention, notamment le protocole de diagnostic, la maquette du rapport de restitution, les modalités de travail en lien avec le maître d'ouvrage ;
  - o identifiant et présentant les moyens humains affectés à l'opération : présentation de l'équipe projet, CV des intervenants

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra compléter l'imprimé DC4 disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ), détaillant :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les justificatifs des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 48, 50 et 52 du décret 2016-360, et à l'arrêté JORF n° 0076 du 31 mars 2016.

### 5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### 5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### 5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

#### Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret 2016-360, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.megalisbretagne.org>.

et dans les conditions suivantes :

Pour répondre à un marché en procédure adaptée (MAPA), la signature électronique n'est pas indispensable, le candidat pourra se limiter à saisir l'identifiant et le mot de passe qu'il aura renseignés lors de son inscription, puis cliquer sur confirmer et envoyer.

L'enveloppe doit être un dossier unique au format ".zip" contenant les éléments mentionnés au présent règlement de la consultation. Tous les documents constituant l'offre doivent être concaténés par le soumissionnaire dans un seul et même fichier compatible au format .pdf.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés selon l'horloge de Francfort.

A la réception du dernier octet de la réponse, un jeton d'horodatage cryptographique est généré par la plate-forme. Il donne une date certaine à la réception de l'offre. Un courriel, signé par la plate-forme, précisant la date de réception, est alors envoyé au soumissionnaire.

En cas de réception au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt chaque pli sera considéré comme hors délais.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur signera l'offre électroniquement ou transformera l'offre électronique du soumissionnaire retenue, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

**Remise des plis sur support papier :**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

**« Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations » - Nom du candidat ou des membres du groupement (précisez l'identité du mandataire) - "NE PAS OUVRIR ".**

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du décret 2016-360 et à l'article 51 de l'ordonnance 2015-899 et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis en main propre contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du Trégor  
Place O. Krébel – CS 60999  
29679 MORLAIX cedex**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

## 5-5-Négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Conformément à l'article 27 du décret 2016-360, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une négociation, y compris par courriel, avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur les prix.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

### Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59 et 62 du décret 2016-360 au moyen des critères suivants :

#### Critères de sélection des candidatures :

1. Capacités techniques et financières
2. Références

A l'issue de l'analyse des pièces relatives à la candidature ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 48, 50 et 52 du décret 2016-360 et dans l'arrêté JORF n°0076 du 31 mars 2016 ;
- les candidatures qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes

#### Critères de jugement des offres :

1. Valeur Technique au vu de la note méthodologique (pondération : 60) évaluée sur la base de 2 sous-critères :
  - méthodologie d'intervention (75%)
  - moyens humains (25%)
2. Prix (pondération : 40)

Les prix pour cette prestation sont unitaires. Le critère prix sera apprécié au regard des prix indiqués dans les bordereaux de prix unitaires dont les montants globaux sont repris dans l'acte d'engagement.

En cas de discordance constatée dans une offre entre les montants portés à l'acte d'engagement et ceux portés sur le bordereau de décomposition des prix, seul les montants portés à l'acte d'engagement prévaudront et feront foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition du prix global et forfaitaire pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

### **1) Renseignements administratifs**

Correspondant : Hélène LE ROY

Adresse :

Syndicat Mixte du Trégor  
Place O. Krébel – CS 60999  
29679 MORLAIX cedex

Téléphone : 02 98 15 15 15

Télécopie : 02 98 15 15 20

Courriel : [directionadm@syndicat-tregor.fr](mailto:directionadm@syndicat-tregor.fr)

### **2) Renseignements techniques**

Correspondant : Clément LE SAUX

Adresse :

Syndicat Mixte du Trégor  
Place O. Krébel – CS 60999  
29679 MORLAIX cedex

Téléphone : 02 98 15 15 15

Télécopie : 02 98 15 15 20

Courriel : [papi@syndicat-tregor.fr](mailto:papi@syndicat-tregor.fr)